

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 12 AVRIL 2018 à 20 h 30

Présents : Messieurs LANIER - LAUMAIN - MUZY - CORGE - MERCIER - DEJARDIN - MONTRADE - COUTURIER - BOURGEY - Mesdames STREMSDOERFER - MOREL PIRON - MOYER - GUICHARD - NOTTET - LANET - KHIEU.

Madame COMBRY est représentée par Madame MOREL PIRON.

Absent excusé : Monsieur VERNAY.

Absente non excusée : Madame BASSEVILLE.

Monsieur MUZY est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15/03/18
2. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018
3. Budget communal : vote du compte de gestion 2017
4. Budget communal : vote du compte administratif 2017
5. Budget communal : affectation des résultats
6. Budget communal : vote du budget primitif 2018
7. Budget annexe assainissement : vote du compte de gestion 2017
8. Budget annexe assainissement : vote du compte administratif 2017
9. Budget annexe assainissement : affectation des résultats
10. Budget annexe assainissement : vote du budget primitif 2018
11. Budget annexe haras : vote du compte de gestion 2017
12. Budget annexe haras : vote du compte administratif 2017
13. Budget annexe haras : affectation des résultats
14. Budget annexe haras : vote du budget primitif 2018
15. Informations diverses

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15/03/18

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 15/03/18.

2. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes communales de l'année 2017 :

- Taxe d'habitation : 9.97 %,
- Taxe foncière (bâti) : 11.69 %
- Taxe foncière (non bâti) : 35.00 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour :

- **DONNE** son accord pour reconduire les taux des taxes de l'année précédente, pour l'année 2018, soit :
 - Taxe d'habitation : 9.97 %,
 - Taxe foncière (bâti) : 11.69 %,
 - Taxe foncière (non bâti) : 35.00 %.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'Etat de notification correspondant à ces décisions.

3. Budget communal : vote du compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2017 du budget communal avec les résultats de clôture suivants :
 - Résultat d'investissement : 631 461.08 €
 - Résultat de fonctionnement : 765 034.72 €

4. Budget communal : vote du compte administratif 2017

Sous la présidence de Monsieur Jean-François LAUMAIN, adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		622 942.31		312 253.26		935 195.57
Opérations de l'ex	1 100 787.73	1 109 306.50	1 116 884.77	1 569 666.23	2 217 672.50	2 678 972.73
TOTAUX	1 100 787.73	1 732 248.81	1 116 884.77	1 881 919.49	2 217 672.50	3 614 168.30
Résultats de clôture		631 461.08		765 034.72		1 396 495.80
Restes à réaliser	420 550.00	85 510.00			420 550.00	85 510.00
TOTAUX CUMULES	1 521 337.73	1 817 758.81	1 116 884.77	1 881 919.49	2 638 222.50	3 699 678.30
Résultats définitifs		296 421.08		765 034.72		1 061 455.80

Hors de la présence de Monsieur LANIER, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour :

- **APPROUVE** le compte administratif communal 2017,
- **CONSTATE** la concordance avec le compte de gestion,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. Budget communal : affectation des résultats

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour, décide d'affecter les résultats du compte administratif 2017 du budget communal au budget primitif 2018, de la façon suivante :

- Résultat d'investissement (R001) : 631 461.08 €
- Affectation en réserves (R1068) : 450 000.00 €
- Résultat de fonctionnement (R002) : 315 034.72 €

6. Budget communal : vote du budget primitif 2018

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 du budget communal et rappelle les modalités de vote du budget. Il convient de voter le budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3, du budget primitif,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour :

- **ADOpte** le budget primitif 2018 du budget communal qui s'équilibre :
 - en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 1 841 865.00 €
 - en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 2 300 939.00 €.

7. Budget annexe assainissement : vote du compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2017 du budget annexe assainissement avec les résultats de clôture suivants :
 - Résultat d'investissement : 297 739.76 €
 - Résultat de fonctionnement : 44 239.79 €

8. Budget annexe assainissement : vote du compte administratif 2017

Sous la présidence de Monsieur LAUMAIN, adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 du budget annexe assainissement qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		159 818.05		50 637.25		210 455.30
Opérations de l'ex	380 138.29	518 060.00	97 893.38	91 495.92	478 031.67	609 555.92
TOTAUX	380 138.29	677 878.05	97 893.38	142 133.17	478 031.67	820 011.22
Résultats de clôture		297 739.76		44 239.79		341 979.55
Restes à réaliser	75 000.00	80 000.00			75 000.00	80 000.00
TOTAUX CUMULES	455 138.29	757 878.05	97 893.38	142 133.17	553 031.67	900 011.22
Résultats définitifs		302 739.76		44 239.79		346 979.55

Hors de la présence de Monsieur LANIER, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour :

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget annexe assainissement,
- **CONSTATE** la concordance avec le compte de gestion,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

9. Budget annexe assainissement : affectation des résultats

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour, décide d'affecter les résultats du compte administratif 2017 du budget annexe assainissement au budget primitif 2018, de la façon suivante :

- o Résultat d'investissement (R001) : 297 739.76 €
- o Résultat de fonctionnement (R002) : 44 239.79 €

10. Budget annexe assainissement : vote du budget primitif 2018

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 du budget annexe assainissement et rappelle les modalités de vote du budget. Il convient de voter le budget par nature :

- o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- o au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3, du budget primitif,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour :

- **ADOpte** le budget primitif 2018 du budget annexe assainissement qui s'équilibre :
 - o en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 148 282.00 €
 - o en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 536 168.00 €.

11. Budget annexe haras : vote du compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2017 du budget annexe haras avec les résultats de clôture suivants :
 - o Résultat d'investissement : - 38 167.92 €
 - o Résultat de fonctionnement : 31 900.45 €

12. Budget annexe haras : vote du compte administratif 2017

Sous la présidence de Monsieur LAUMAIN, adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 du budget annexe haras qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	37 355.61			73.68	37 281.93	
Opérations de l'ex	45 812.31	45 000.00	944.96	32 771.73	46 757.27	77 771.73
TOTAUX	83 167.92	45 000.00	944.96	32 845.41	84 039.20	77 771.73
Résultats de clôture	38 167.92			31 900.45	6 267.47	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	83 167.92	45 000.00	944.96	32 845.41	84 039.20	77 771.73
Résultats définitifs	38 167.92			31 900.45	6 267.47	

Hors de la présence de Monsieur LANIER, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour :

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget annexe haras,
- **CONSTATE** la concordance avec le compte de gestion,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

13. Budget annexe haras : affectation des résultats

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour, décide d'affecter les résultats du compte administratif 2017 du budget annexe haras au budget primitif 2018, de la façon suivante :

- o Résultat d'investissement (D001) : - 38 167.92 €
- o Affectation en réserves (R1068) : 31 900.00 €
- o Résultat de fonctionnement (R002) : 0.45 €

14. Budget annexe haras : vote du budget primitif 2018

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 du budget annexe haras et rappelle les modalités de vote du budget. Il convient de voter le budget par nature :

- o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- o au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3, du budget primitif,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour :

- **ADOPTE** le budget primitif 2018 du budget annexe haras qui s'équilibre :
 - o en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 63 098.00 € H.T.,
 - o en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 84 668.00 € H.T.

15. Informations diverses

Transfert de compétence service assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré, avec Monsieur Bourgey, le cabinet Bac Conseils, missionné par la Communauté de Communes de la Dombes dans le cadre du transfert, éventuel, de compétence du service assainissement collectif au 1^{er} janvier 2020.

Il informe le Conseil Municipal qu'il conviendra d'engager des réflexions, dès 2018, pour des travaux sur la station d'épuration.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur différents transferts de compétences à la Communauté de Communes de la Dombes.

Après concertation, les propositions suivantes seront transmises à l'intercommunalité :

- Interventions scolaires

Ce complément de formation apporté aux enfants de nos écoles primaires constitue une plus-value incontestable aux enseignements dispensés par les équipes pédagogiques. L'extension à l'ensemble des communes de la communauté nous paraît être une bonne solution pour peu qu'elle soit conduite à moyens constants d'interventions. Si, comme cela a été évoqué lors de la réunion du 22 mars cette généralisation devait conduire à recruter du personnel pour une charge supplémentaire estimée à 200 000€/an, la position des élus est beaucoup plus réservée.

- Compétence sport

Le transfert dans sa totalité de cette compétence ne nous semble pas d'actualité dans le contexte budgétaire actuel.

- Compétences assainissement et eau.

Dans la mesure, où le cadre légal nous permettrait de conserver la compétence assainissement à la commune, nous y sommes favorables, même si de ce fait le SPANC (service public d'assainissement non collectif, actuellement de compétence intercommunale) devait revenir de compétence communale.

Jumelage

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la cérémonie officielle du jumelage avec la commune de Cantagallo aura lieu le samedi 19 mai à 11 h en mairie.

Boulangerie

Le projet suit son cours normalement, les travaux de maçonnerie et de vitrine sont évalués, les ordres de service vont être donnés.

Compte tenu du temps nécessaire pour obtenir les autorisations administratives, la date prévisible d'ouverture de la boulangerie ne peut pas être donnée de manière précise pour l'instant.

Communes nouvelles

L'état invite et incite les élus à réfléchir sur le regroupement de communes.

Dans ce cadre, monsieur le maire a souhaité rencontrer ses collègues de Chaneins et Valeins pour engager une réflexion sur ce sujet.

D'un commun accord, compte tenu que l'échéancier pour réaliser cette fusion est trop contraint en particulier parce qu'il est impossible de fusionner des communes la dernière année de mandat, ce qui revenait à tout déterminer pour le 1^{er} janvier 2019, la réflexion n'est pas poursuivie.

Cependant, elle pourrait reprendre pour un regroupement pendant le prochain mandat.

Réunion publique

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la réunion publique d'information aux utingeois aura lieu le mercredi 23 mai à 20 h 00 à l'espace Jean Vial.

La séance est levée à 22 h 15.